

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2014**

◇ Convocation du 27 juin 2014 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quatorze, le vendredi quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 27 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mmes Chantal GUILLOU, Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absent excusé : Bénédicte LECERF-CARCOUËT (présente à compter de 21h)

Procuration :

✍ Frédéric LEGRAND a été désigné secrétaire de séance.

### **FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1 - Commerce 19 route de l'Océan - Contrat de location gérance - Bail commercial dérogatoire - délibération n°69-2014 (unanimité)**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du contrat de location gérance conclu entre la commune et la SNC LA GRIG pour l'activité « bar-tabac-presse » du fonds de commerce situé au 40, route de l'Océan à LA GRIGONNAIS. Ce contrat a été signé le 16 décembre 2013.

Compte tenu du transfert du fonds de commerce au 19, route de l'Océan à LA GRIGONNAIS, il convient de conclure un avenant au contrat initial de location gérance.

D'autre part, la commune souhaite conclure avec la SNC LA GRIG un bail commercial dérogatoire pour une durée équivalente à la location gérance, pour l'activité « pizzeria - restauration rapide ou traditionnelle ». Ce bail dérogatoire pourra être suivi d'un bail commercial.

Ces actes seront rédigés par actes authentiques devant notaire.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'acte ou les actes authentiques lié(s) à la location gérance et au bail commercial dérogatoire avec la SNC LA GRIG.

#### **2 - Commerce 19 route de l'Océan - Déclassement de l'immeuble du Domaine Public communal - délibération n°70-2014 (unanimité)**

Madame le Maire rappelle que les travaux liés à la création d'un commerce de proximité sont en voie d'achèvement. Le commerce pourra être exploité à compter du 19 juillet 2014.

Des actes authentiques sont en cours de signature avec la SNC LA GRIG qui exploitera à la fois le fonds de commerce « bar-tabac-presse » sous contrat de location gérance et une activité de « pizzeria - restauration rapide ou traditionnelle » sous la forme d'un bail commercial dérogatoire.

Pour permettre l'exercice de cette activité commerciale, le local situé au 19 route de l'Océan doit être déclassé du Domaine Public communal et reclassé dans le Domaine Privé communal.

Le Conseil Municipal décide de déclasser du Domaine Public communal et reclasse dans le Domaine Privé communal l'immeuble situé au 19, route de l'Océan à LA GRIGONNAIS et autorise Madame le Maire à signer toute pièce relative à ce déclassement.

#### **3 - Commerce de proximité - avenants aux lots 10 et 13 - délibération n°71-2014 (unanimité)**

Compte tenu d'aléas techniques, le maître d'œuvre du « commerce de proximité » propose :

- un avenant en plus sur le lot n°10 - Menuiseries intérieures : l'avenant n°2 d'un montant de 246,00 € HT porte sur la fourniture et pose d'un cache et plaques de propreté.  
Le montant du marché pour ce lot est porté à 3 182,00 € HT.
- un avenant en plus sur le lot n°13 - Peinture : l'avenant n°2 d'un montant de 60,00 € HT le rebouchage de trous avant la pose de peinture.  
Le montant du marché pour ce lot est porté à 6 173,55 € HT.

Le conseil municipal valide ces avenants et donne pouvoir à Madame le Maire pour les signer avec les entreprises concernées.

#### ***4 - Projet d'école - Validation de l'APD - délibération n°72-2014 (majorité)***

La délibération sera affichée ultérieurement

### **PERSONNEL**

#### ***Création d'un poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe - Mise à jour du tableau des effectifs - délibération n°73-2014 (unanimité)***

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la liste des agents promouvables au grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe et l'avis favorable rendu le 24 avril 2014 par la Commission Administrative Paritaire pour l'avancement de grade d'un agent.

Il convient pour permettre la nomination de cet agent au grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe de créer le poste correspondant au tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal crée le poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et procède à la mise à jour du tableau des effectifs.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Agenda**

Vendredi 12 septembre - 20h	<i>Conseil Municipal</i>
Samedi 13 septembre	<i>Forum des associations</i>

☞ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15. Suivent les signatures des membres présents à la séance

Affiché le 21/07/2014